

Liberté Égalité Fraternité

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Elise LEGRAND <u>Tél</u>: +33 2 31 30 64 29

<u>Courriel</u>: elise.legrand@calvados.gouv.fr

Caen, le 24/11/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Commune : VALAMBRAY (n° de SIRET 20006493900016)

Objet: Fonds de compensation pour la TVA - Versement 2023;

Réf.: Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 le montant de 60 022,59 € est attribué au bénéfice de la commune au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 5 473,30 € pour les dépenses de fonctionnement et à 360 428,71 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il a été retiré 1 188,68 € des dépenses qui ont servi au calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,
Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

	VALAMBRAY	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget	principal: VALAMBRAY	365 902,01 €	60 022,59€
dont dé	penses de fonctionnement	5 473,30 €	897,84 €
615221	Bâtiments publics	4 769,50 €	782,39 €
615231	Voiries	703,80 €	115,45 €
dont dé	penses d'investissement	360 428,71 €	59 124,75 €
231	Immobilisations corporelles en cours	347 237,76 €	56 960,90 €
2131	Bâtiments publics	2 672,40 €	438,38 €
2138	Autres constructions	3 971,02 €	651,41 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	6 547,53 €	1 074,06 €
TOTAL		365 902,01 €	60 022,59 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

	VALAMBRAY	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget	principal: VALAMBRAY	1 188,68 €
dont de	épenses de fonctionnement	1 188,68 €
615231	Voiries	1 017,60 €
	La dépense concerne un achat de fourniture qui n'est pas éligible	1 017,60 €
1399-1	PORTIQUE PIVOTANT PARKING FDF230698 DU 19/10/2023 CL14370001 FACTURE N° DF230698	1 017,60 €
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	171,08 €
	pas un contrat laas	171,08 €
1404-1	ABONNET API FLUO F7623118245 DU 19/10/2023 CL43472 FACTURE N° F7623118245	171,08 €
TOTAL		1 188,68 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

VALAMBRAY	Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal: VALAMBRAY	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

VALAMBRAY	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal: VALAMBRAY	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 24/11/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

VALAMBRAY	déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : VALAMBRAY	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	

0,00 €

TOTAL